



POLITIQUE CONCERNANT LE GYM D'AUMOND

DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte ne comporte un sens différent, on entend par :

Utilisateur : Tout résident d'Aumond (sous présentation d'une pièce d'identité avec adresse);

Gym : Espace où sont mis à la disposition des utilisateurs des équipements d'entraînement ;

Savoir-vivre : Ensemble de règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui, la politesse ou la courtoisie.

Invité occasionnel : Toute personne accompagnant un utilisateur de façon non régulière.

En se procurant une carte d'accès, les utilisateurs s'engagent à respecter les règles d'utilisation suivantes :

CONDITIONS D'UTILISATION

- L'utilisation des souliers d'extérieur à l'intérieur du GYM est interdite;
- Les utilisateurs doivent nettoyer les équipements utilisés après chaque usage avec le nettoyeur fourni;
- Il est prohibé de vaporiser les produits nettoyants directement sur les équipements;
- Les produits doivent être mis sur le linge de nettoyage;
- Les linges utilisés doivent être mis dans le panier à cet effet;
- Les utilisateurs ne doivent pas déplacer l'équipement en place;
- Il est strictement interdit de fumer ou de consommer des boissons alcoolisées dans le gym;
- Les utilisateurs doivent ramasser leurs déchets et garder le local propre;
- Il est strictement interdit aux utilisateurs de prêter leur carte d'accès.

TARIFS

GRATUIT pour les résidents d'Aumond, les conseillers, les pompiers volontaires et les employés municipaux.

Un dépôt de 20 \$ pour la carte d'accès sera demandé

Les jeunes de moins de 15 ans doivent absolument être accompagnés d'un adulte de plus de 18 ans inscrit. Les jeunes de 15 à 17 ans doivent avoir le formulaire complété, ainsi que la partie d'autorisation parentale également complétée.

Non résident 100 \$ Annuel

LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION, DE RECONNAISSANCE ET D'ACCEPTATION DES RISQUES

L'inscription doit se faire au bureau municipal et doit être renouvelée chaque année.

Lors de l'inscription, vous devrez :

- Compléter la fiche d'inscription ;
- Un dépôt de 20\$ pour la carte d'accès sera demandé et remis au retour de celle-ci ;
- Payer les frais si applicables ;
- Recevoir la politique du Gym ;
- En se procurant une clé d'accès, les utilisateurs s'engagent à respecter les règles d'utilisation ;
- La clé d'accès demeure la propriété de la municipalité, le conseil se réserve le droit de la retirer en tout temps s'il juge qu'il y a eu manquement ;
- Les enfants de moins de 18 ans doivent avoir la section d'autorisation parentale complétée sur le formulaire ;
- Tous les résidents qui désirent avoir accès au local doivent compléter la fiche d'inscription et initialiser la partie du formulaire d'engagement, de reconnaissance et d'acceptation des risques ;
- Un (1) formulaire par utilisateur (si personne mineure, signature d'un parent ou tuteur) ;
- Balayez votre jeton (puce) chaque fois que vous entrez dans la salle d'entraînement (chaque personne doit balayer son jeton) et ne jamais le prêter à quelqu'un d'autre ;
- Les enfants de moins de 15 ans doivent toujours être accompagnés d'un adulte ;
- Il est interdit de donner accès à une personne n'étant pas inscrite à la salle d'entraînement. ;
- Portez des chaussures sèches et propres ;
- Respectez la propreté des lieux ;
- N'apportez aucune nourriture, sauf des breuvages non alcoolisés ;
- Nettoyez les équipements après chaque utilisation ;
- Informez la municipalité si vous constatez un bris afin de ne pas être tenu responsable au 819-449-4006 au poste 221 ;
- Remettez les poids à leur place après chaque utilisation ;
- Si vous êtes la dernière personne à quitter la salle d'entraînement, assurez-vous que les fenêtres, la radio et les télévisions soient fermées ;
- Ne pas flâner dans la salle d'entraînement ;
- Utilisez les appareils à bon escient.

AVIS DE MOTION

DATE le 14 SEPTEMBRE 2022

RÉSOLUTION D'ADOPTION

DATE le 12 octobre 2022

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR

DATE le 13 octobre 2022